



FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN

180, boul. René-Lévesque Est, local 105, Montréal (Québec) H2X 1N6

Téléphone : (514) 522-1010 • Télécopieur : (514) 527-3403

Courriel : frapru@cooptel.qc.ca • Web : www.frapru.qc.ca/

Consultations sur « Les interventions montréalaises en itinérance »

**L'itinérance n'est pas qu'un manque de logement,
mais c'est toujours un manque de logement**

Mémoire du

**Front d'action populaire en réaménagement urbain
(FRAPRU)**

présenté à la

**Commission permanente du développement culturel
et de la qualité du milieu de vie**

de la Ville de Montréal

le 15 avril 2008

1- Présentation

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) est un regroupement québécois composé de plus de 125 groupes membres dont près de 60 à Montréal. Puisque le FRAPRU a pour mission la défense collective des droits des locataires, il se sent pleinement concerné par la réalité vécue par les personnes itinérantes

Nous n'analyserons pas l'ensemble de la problématique. D'autres groupes parmi nos membres et nos alliés le feront très bien. Nous nous concentrerons plutôt sur quelques éléments.

2- Un certain contexte

Plusieurs raisons, plusieurs facteurs peuvent conduire un individu sur la route de l'itinérance. Nous en regarderons brièvement quelques-uns.

La pauvreté, le manque de logements réellement abordables (ce qui veut dire du logement social) et les sorties d'institutions mal planifiées (centres jeunesse, hôpitaux psychiatriques) sont des facteurs aggravants face à l'itinérance. Nous sommes conscients que la Ville n'est pas responsable de toutes ces problématiques, par contre elle peut très bien interpeller publiquement les institutions et les gouvernements supérieurs pour améliorer les choses. La métropole doit se prononcer et exercer un leadership afin d'améliorer le sort des plus mal pris, que ce soit au niveau des prestations d'aide sociale ou du bien fondé de la désinstitutionalisation.

À un autre niveau, la Ville a ses propres responsabilités, par exemple en ce qui concerne les maisons de chambres. Ce sont des lieux privilégiés pour des centaines de personnes en situation ou à risque d'itinérance, mais leur nombre ne cesse de diminuer année après année. Il est plus que nécessaire que la Ville prenne tous les moyens à sa disposition pour maintenir, voire augmenter, leur nombre.

Dans son document de présentation pour la consultation, la Ville mentionne différents types d'itinérance :

«L'itinérance situationnelle ou transitoire réfère aux personnes momentanément sans logement...», alors que «l'itinérance épisodique ou cyclique réfère aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue». Ces deux types d'itinérance nous renvoient au manque flagrant de logements sociaux en général et de logements sociaux avec soutien communautaire en particulier.

Si nous prenons les chiffres fournis par la Ville, nous constatons que 12 666 personnes (1996) étaient considérées comme sans domicile fixe. Ce chiffre ne tient pas compte de

ceux fournis sur les personnes qui ont fréquenté des centres de jour ou des soupes populaires. Selon plusieurs organismes travaillant dans le milieu de l'itinérance, la situation s'est détériorée depuis 12 ans.

Depuis le début des années 2000, on retrouve constamment des familles incapables de se louer un logement et qui doivent recevoir une aide d'urgence ou se débrouiller par leurs moyens, souvent en s'entassant dans des logements trop petits, en étant hébergés par des proches ou en vivant avec d'autres familles.

Le recensement de 2006 permettait de constater que parmi les ménages dits familiaux de la Région métropolitaine de Montréal, 24 050 n'étaient ni des couples avec ou sans enfants ni des familles monoparentales. Même si le recensement ne permet pas d'en connaître le chiffre exact, nous pouvons penser qu'une très large part de ces ménages sont composés de deux familles ou plus, ce qui représente une importante augmentation par rapport à 2001 où la région métropolitaine n'en comptait que 4 435.

Par ailleurs, parmi les ménages non-familiaux, 49 075 étaient composés de deux personnes et plus en 2006 contre 46 150 en 2001. Il s'agit d'une augmentation de 6,3%

Ajoutons à ce portrait que 96 535 ménages locataires (18,8%)¹ consacraient plus de la moitié de leur revenu pour se loger, dont 62 965 personnes seules (26 %). De plus, les loyers ont augmenté de 27% dans les logements de 1 chambre à coucher entre 2000 et 2007, alors que l'inflation, elle, était de 10,3%.²

Dans ce contexte, le FRAPRU ne comprend pas que la Ville n'ait demandé qu'un maigre nombre de 800 unités de logements sociaux, à la veille du budget du gouvernement du Québec. Les besoins étant ce qu'ils sont (autant en regard des familles, des personnes ou des personnes en état ou en risque d'itinérance), nous aurions pu espérer une demande plus substantielle.

Sur un autre enjeu, mentionnons que la répression n'a jamais réglé aucun problème, qu'il s'agisse des contraventions données à outrance pour des raisons de « flânage » ou d'un règlement sur les chiens adopté par un arrondissement. La répression déplace, camoufle les problèmes, mais n'apporte pas de solution viable.

¹ Statistiques Canada, recensement 2001.

² Chiffres provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de Statistiques Canada.

3- Recommandations

Afin d'avoir une vue d'ensemble et des actions concertées sur le sujet :

Que la Ville interpelle publiquement le gouvernement du Québec afin qu'il adopte une politique en itinérance.

Sur l'enjeu plus spécifique du logement des personnes itinérantes :

Que la Ville de Montréal réclame, auprès du gouvernement du Québec, des investissements en matière de logement social sur une période de cinq ans et qu'elle réclame un nombre d'unités suffisamment grand pour répondre adéquatement aux besoins sans abri et des mal-logés.

Que la Ville de Montréal réclame, auprès du gouvernement du Québec, des sommes supplémentaires pour du Soutien communautaire dans les logements sociaux ayant de tels besoins.

Dans le même ordre d'idée, il ne faut pas négliger le palier fédéral, tant du côté du logement social que de l'aide pour les organismes en itinérance.

Que la Ville de Montréal réclame, auprès du gouvernement fédéral, un investissement majeur dans le développement du logement social.

Que la Ville de Montréal réclame, auprès du gouvernement fédéral, un financement récurrent pour soutenir la lutte à l'itinérance.

Comme il fût mentionné plus haut, ainsi que dans le document de la Ville, les maisons de chambres doivent être protégées. La Ville a les outils nécessaires pour y faire face.

Que la Ville de Montréal décrète un moratoire sur la conversion des maisons de chambres.

Que la Ville de Montréal entreprenne de socialiser les maisons de chambres. La SHDM doit les acquérir et les refiler en temps et lieux à des organismes sans but lucratif d'habitation.

Avoir un toit sur la tête est on ne peut plus important, que ce toit soit dans une maison de chambres ou un appartement. Il est aussi essentiel que ce lieu soit sain et sécuritaire. Par contre, régler un problème pour en créer un autre, ce n'est pas une solution. C'est dans cet esprit que nous formulons la recommandation suivante.

Que la Ville de Montréal et les arrondissements appliquent le code du logement de manière stricte. Que ces instances politiques prennent soin de relocaliser les personnes lorsque leur logement ou leur maison de chambres est fermé.

Comment passer sous silence les derniers règlements que l'arrondissement Ville-Marie a adopté visant directement les sans abri et les jeunes dits marginaux, s'ajoutant à une application zélée des règlements municipaux.

Que la Ville de Montréal condamne les mesures répressives qui causent l'exclusion sociale et enjoignent les forces de l'ordre à cesser sa distribution intempestive de contravention.